

ÉTAT CIVIL.

Actes des mouvements survenus dans l'état civil européen pendant les mois de janvier et février 1876.

NAISSANCES.

1. — Marie-Mercédès Foyatou, fille de Maurice-Pierre Foyatou et de Marie-Madeleine Milet.
2. — Charles Pierre-Jean-Baptiste Beraud, fils de Jean-Baptiste-Régis Beraud et de Marie-Edmée-Marie-Françoise.
3. — Edouard-Auguste Albert, fils de Jean-Louis Albert et de Marie-Louise Delille.
4. — Sophie-Thérèse Béraud, fille de Alcegaire Béraud et de Marie Thérèse à Taiti.
5. — Emmanuelle-Joséphine Walker, fille de William-Francis Walker et de Marie Emmanuelle-Henry.
6. — Charles Thomas-Edmond-Tatouhimi-Tatouhimi-Tatouhimi, fils de John-Charles-Henry Tatouhimi et de Marie-Louise-Anne Tatouhimi.

DÉCÈS.

1. — Napoléon-Eli Pasard, cabot, âgé de 55 ans.
2. — Antoine Gonzalez, sage d'apôtre, colon, âge inconnu.
3. — Louis De Boissieux, compositeur, âgé de 51 ans.

ANNONCES

Bude de M. G. VINCENT, greffier. — Office of M. G. VINCENT, greffier-notaire à Papeete.

Vente publique, aux enchères, de marchandises neuves et objets mobiliers dépendant de la faillite d'A. C. LOUD, négociant, ayant demeuré à Papeete et Papehiti.

Suivant ordonnance rendue par M. le juge commissaire de la faillite d'A. C. LOUD, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

- A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

Sale, by public Auction, of new Goods and Furniture, belonging to the bankruptcy of A. C. LOUD, merchant, dwelling formerly in Papeete and Papehiti.

According to an Ordinance issued the 23rd of February, 1876, by the Judge-Commissioner of the bankruptcy of A. C. LOUD, at the request of Mr. Wm. Kennedy, Solicitor of the said bankruptcy, a "d" in conformity with the provisions of the 186th article of the Code de Commerce, a public sale will take place on the dates and places hereafter mentioned, by the ministry of M. G. Vincent, Greffier-Notary of Papeete, of new Goods and articles of Furniture specified below :

- AT PAPERETE — the 9th of March, 1876, at noon, at the dwelling of Mr. Vincent, greffier-notary. — Various articles, buttons, etc., table, bedstead, chairs, farming instruments, canyphre tools, etc.
AT PAPERITI — at the dwelling of Mr. Louis, the 11th of March, 1876, at 10 o'clock in the morning. — About 320 hectolitres of lime juice and diverse merchandises belonging in the stock in trade, horses and carriages, furniture, lumber, etc., etc.

Terms cash. — For every other information, apply to M. G. Vincent, greffier-notary.

Bude de M. VAN DEN YENNE, défenseur.

A VENDRE :

1. Une maison construite en bois, couverte en bardeaux, ayant galerie sur les quatre façades, située sur caves en maçonnerie, avec terrain des droits au bail du terrain sur lequel elle est édifiée ; le tout situé dans le district de Puanania, bordant la route de ceinture.
2. Un terrain d'une contenance de 25 hectares environ, traversé par le Puanani, planté pour partie en cotonniers.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Van den Yenne, défenseur.

FAILLITE A. C. LOUD.

Les créanciers de Alfred Colbère LOUD qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance sont invités de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 192 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir au syndic de la faillite, et à lui remettre sans délai leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'ont en leur tête le dépôt au greffe du tribunal de commerce, si lieu en sera donné récépissé.

La vérification des créances aura lieu le 6 mars 1876, à deux heures de relevé, dans le cabinet de M. le juge-commissaire, au palais de justice, où elle sera continuée sans interruption. Après quoi, il sera soumis diverses questions aux créanciers présents.

Papeete, le 28 février 1876.
Le syndic d'office de la faillite A. C. LOUD, W. KENNEDY.

FAILLITE A. C. LOUD.

Les créanciers de cette faillite à quelque titre que ce soit sont priés de ne pas payer de d'autres mains qu'à celle du syndic soussigné, sous peine de payer de nouveau.

Le syndic définitif de la faillite A. C. LOUD, W. KENNEDY.

A VENDRE A L'AMABLE, POUR ENTRER EN JOUIS- sance immédiatement.

1. Une grande maison élevée en trois chambres, avec galerie tout abritée, et toutes ses dépendances, qui consistent en cuisine, poisselier, banger, case, etc.
2. Le tout au bail d'une propriété de 25 hectares, dont 5 hectares plantés en cotonniers, mais, ignames, cocotiers, etc., et trois hectares plantés en vanille.
Le tout situé à Puanania.
S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. Drillet, négociant à Papeete.

CHAUx A VENDRE.

1. — S'adresser à la plantation de Taone.
A vendre, une propriété située à Puanania, avec une maison. S'adresser à Le Guen, pilote.

A vendre, une propriété avec à maisons dessus, rue Collette, auprès des remparts, actuellement occupée par Jean Lévis Perera. S'adresser à Le Guen, pilote.

L'indigène Teoumo Papa à Ma- rana, dit Tioré Papa à Ma- rana, demeurant dans le district de Papehiti, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

L'indigène Teoumo Papa à Ma- rana, dit Tioré Papa à Ma- rana, demeurant dans le district de Papehiti, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

L'indigène Teoumo Papa à Ma- rana, dit Tioré Papa à Ma- rana, demeurant dans le district de Papehiti, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

L'indigène Teoumo Papa à Ma- rana, dit Tioré Papa à Ma- rana, demeurant dans le district de Papehiti, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

L'indigène Teoumo Papa à Ma- rana, dit Tioré Papa à Ma- rana, demeurant dans le district de Papehiti, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Le opua nel te taata ra o Teoumo Papa à Marana, dit Tioré Papa à Marana, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

Le opua nel te taata ra o Teoumo Papa à Marana, dit Tioré Papa à Marana, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

Le opua nel te taata ra o Teoumo Papa à Marana, dit Tioré Papa à Marana, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

Le opua nel te taata ra o Teoumo Papa à Marana, dit Tioré Papa à Marana, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

Le opua nel te taata ra o Teoumo Papa à Marana, dit Tioré Papa à Marana, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.
A PAPERITI — au domicile du sieur Louis, le 11 mars 1876, à 10 heures du matin. Environ 320 hectolitres de jus de citrons, paraissant provenir de diverses provinces d'un fonds de magasin, charbon, 3 voitures, meubles neufs, bois de construction, etc.

Prix payé comptant. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, greffier-notaire.

Le opua nel te taata ra o Teoumo Papa à Marana, dit Tioré Papa à Marana, a été déclaré en faillite par le juge-commissaire de la faillite de Papehiti, le 23 février 1876, sur requête de M. W. Kennedy, greffier de justice, et conformément aux dispositions de l'article 186 du Code de commerce, il sera procédé, aux dates et lieux ci-dessous, par le ministère de M. G. Vincent, greffier-notaire à Papeete, à la vente aux enchères publiques des marchandises neuves et objets mobiliers dont l'énumération suit :

A PAPERETE — le 9 mars 1876, à midi, au domicile de M. Vincent, greffier-notaire. Effets divers, parapluies, boutons, etc., table, bois de lit, chaises, instruments aratoires, moules en bois de canyphre, etc.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 18 au 24 février 1876.

DATES	PRESSION BAROMÉTRIQUE			TEMPÉRATURE			PLUIE	VENTS
	Maximum	Minimum	Moyenne	à l'ombre	à l'air	Humidité		
18.....	762.0	1.0	24.7	30.0	27.0	71.6	"	N E
19.....	762.0	1.0	25.1	30.9	28.0	70.6	"	N E
20.....	761.0	0.0	24.0	29.1	27.0	71.1	"	S O
21.....	760.0	0.0	22.6	28.0	26.0	70.0	"	N E
22.....	760.0	1.0	23.5	28.1	27.0	71.5	"	N E
23.....	761.0	1.0	23.0	27.3	26.0	70.7	"	N E
24.....	760.0	1.0	23.7	27.9	27.0	71.5	"	N E